

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

GOUVERNEMENT CIVIL

Ministère de la Défense Nationale—

392	Pour traitement de T.-O. Cox, Directeur, allocation d'absence avec délégation de solde, du 1er octobre au 22 décembre 1924.	903 22
-----	---	--------

DEFENSE NATIONALE

Service militaire—

412	Pour payer aux Gouverneurs de l'Université McGill les recettes provenant de la propriété sise sur la rue Lorne Crescent dans la cité de Montréal, donnée à la Couronne par feu Lord Strathcona pour servir d'arsenal à l'Université McGill.	16,918 90
-----	---	-----------

Service du Génie et des Travaux—

413	Crédit supplémentaire pour l'achat de la propriété adjacente au Manège militaire à Amherst, N.-E.	11,500 00
414	Crédit supplémentaire requis pour réparer les dommages causés par le récent tremblement de terre aux édifices de Québec.	4,500 00
415	Crédit supplémentaire requis par suite de la construction d'un dépôt à Petawawa, et d'un hangar à véhicules, d'un magasin de munitions pour les petites armes et un magasin pour les explosifs à St-Jean, P.Q., pour remplacer ceux de l'Île Ste-Hélène.	50,000 00

Milice active non-permanente—

416	Crédit supplémentaire requis pour la reprise des exercices d'entraînement de l'artillerie de l'Artillerie Mobile aux campements d'entraînement, à Petawawa, Hughes et Sarcee.	100,000 00
-----	---	------------

Service Naval—

417	Crédit supplémentaire requis pour remplacer les magasins détruits par le feu.	20,000 00
-----	---	-----------

Service général—

418	Crédit supplémentaire requis pour la construction d'un dépôt et autres bâtiments et services, au Bassin Bedford, Halifax, N.-E., à l'usage du Service Militaire et du Service Naval.	50,000 00
419	Pour payer une allocation de commisération à la veuve de Wilfrid Gauvin.	500 00

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

466	Intérieur—	Exploration, appointements et dépenses imprévues, changements et réparations aux bateaux, etc.—Crédit supplémentaire.	10,000 00
		Défense nationale—	
		Etablissement et exploitation de poste de sans-fil, y compris les bâtiments, etc.—Somme additionnelle requise.	21,000 00